















Le 30 juin 1666 un acte de société sous seing privé est passé pour 10 ans entre Marie de La Have Saint Hilaire marauise du Plessis au Chapt, Dominique de Mede baron de Saint Colom et Bernard Perrot, gentilhomme de nation italien, "pour faire valoir et travailler en gens de bien des secrets qu'il a plu à Dieu (leur) donner connoissance ... en l'art de verrerye & emaux et cristaux soubs le nom dudit Perrot qui a eu de lad, dame & dudit Demede le secret de les faire plus beaux qu'aulcuns qui soyent en France, ... luy ayant esté mis entre les mains par ladite dame une somme de 1200 livres, (et d')autres ... pour soustenir lad, entreprise et estably avec son ayde en ... 1668 une verrerye à Orleans pour la commodité du bois". 15 lettres (disparues) seront expédiées à la marquise entre le 28 juin et le 26 septembre 1668 prouvant que Perrot travaillait à Nevers avec des succés inégaux selon ses dires : "Je sçavois bien, Madame, que vous n'auriez pas toute la satisfaction que vous attendiez de nos premiers ouvrages" (2 août) et "Je vous envoye, Madame, dans la boiste icy jointe, 2 colomnes avec 2 bandes de la bordure de la table et un carrot ? " (4 août), et enfin "Je vous envoye, Madame, par le messager de Nevers qui loge à la Nef d'Argent, une oualle" (2 septembre). Dans les Privilèges du Roy et de Monsieur, duc d'Orléans donnés à Bernard Perrot escuyer, sieur de Beauvoir, gentil-homme verrier ordinaire de Sadite Altesse Royale, pour l'etablissement de la verrerie d'Orléans du 7 décembre 1668 sont mentionnés "2 beaux & rares secrets ... sçavoir, celuy de teindre le verre en couleur rouge transparente interieurement & dans sa substance (et) de faire un trés-riche émail sur des carreaux & des colomnes de cuivre ou autres formes qu'il voudra leur donner de toutes sortes de couleurs & figures qui pourroient estre appliquées à faire des tables, cabinets, cassettes, chaires, mesme à carler des chambres & cabinets" Mais vers 1671 la marquise du Plessis a contracté des dettes auprès de Gabriel Le Mazier, avocat général du duc d'Orléans, et s'est aperçue que Perrot, installé à Orléans, l'a flouée : "depuis ... 4 années entieres il a fait une grande quantité de cristaux qu'il ... vend & debite tous les jours pour sommes considerables dont il ne veut pas tenir compte, ny (lui) faire raison"; de Mede attaque Perrot en justice le 14 janvier 1672, l'assigne au Châtelet de Paris le 23 juin avec saisie le lendemain à Orléans des "marchandises de cristaux", tandis que Le Mazier "fait saisir ce (que Perrot) pouvoit devoir à ladite dame, par exploit du 22





juillet 1672". On ignore l'issue de ces procès.



Alain Bouthier bouthal@hotmail.fr